

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

Chambre des actions collectives
Chambre civile
COUR SUPÉRIEURE

Action collective
N° : 450-06-000002-224

Action dérivée n° 2
N° : 450-17-009126-245

M^{me} Johanne Proulx, retraitée, locataire du
Faubourg Mena'sen, résidant au 880, rue
Saint-François Nord, Sherbrooke, district de
Saint-François, province de Québec, J1E 3P9

**Demanderesse
et Représentante du Groupe
dans l'Action collective
Intervenante
dans l'Action dérivée n° 2**

(ci-après la « **Demanderesse** »)

M. Robert Montour, retraité, ancien membre
du Faubourg Mena'sen, résidant au 2545, rue
des Mélèzes, Sherbrooke, district de Saint-
François, province de Québec, J1G 4N9, au
nom de la Cité des Retraités de l'Estrie (aussi
dénommée « Faubourg Mena'sen »), société
constituée sous le régime de la partie III de la
Loi sur les compagnies (Québec) par voie de
Lettres patentes datées du 30 juin 1976, dont
la dissolution a été constatée par un Acte de
dissolution daté du 5 avril 2022 et délivré par le
Registraire des entreprises du Québec

**Demandeur
dans l'Action dérivée n° 2**

(ci-après le « **Demandeur** »)

ASSOCIATION SAUVONS MENA'SEN, association
regroupant et représentant les retraités
locataires du Faubourg Mena'sen, constituée
sous la dénomination de **HAVRE DU PIN
SOLITAIRE** sous le régime de la partie III de la
Loi sur les compagnies (Québec), R.L.R.Q., ch.
C-38 par voie de Lettres patentes datées du
29 décembre 2022 et dont le siège social est
situé au 880, rue Saint-François Nord,
Sherbrooke, district de Saint-François,
province de Québec, J1E 3P9, représentée

aux présentes par M. Danyel Bouffard,
membre de son Conseil d'administration
dûment mandaté

Personne intéressée

C.

M. Michel Fortin

Ex-président

FAUBOURG MENA'SEN

résidant au 3607, rue Nicolas-Scheib,
app. 201, Sherbrooke, district de Saint-
François, province de Québec, J1L 0J2

et

M. René St-Amant

Ex-vice-président

FAUBOURG MENA'SEN

résidant au 123, rue des Boisés
Ascot Corner, district de Saint-François,
province de Québec, (Québec), J0B 1A0

et

M. Jocelyn Morissette

Ex-trésorier

FAUBOURG MENA'SEN

résidant au 2940, rue des Chênes, app. 517,
Sherbrooke, district de Saint-François,
province de Québec, J1L 2Z3

et

M. Patrick Fortin

Ex-vice-président

FAUBOURG MENA'SEN

résidant au 249, boul. de Montrose,
Saint-Lambert, district de Longueuil, province
de Québec, J4R 1X4

et

M^e Serge Dubois

Ex-secrétaire

FAUBOURG MENA'SEN

exerçant sa profession au 455, rue King Ouest,
bureau 200, Sherbrooke, district de Saint-
François, province de Québec, J1H 6E9

individuellement, un **Défendeur**
et collectivement, les **Défendeurs**

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (PGQ)
(REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC
(REQ)), officier public nommé en vertu de *la Loi*
sur la publicité légale des entreprises
(Québec), R.L.R.Q., ch. P-44.1, responsable
du Registre des entreprises du Québec, dont
l'adresse aux fins de signification de
procédures par huissier est le 3175, chemin
des Quatre-Bourgeois, local 105, Québec,
district de Québec, province de Québec, G1W
2K7), représenté aux présentes par M^e Marie-
Hélène Léveillé, **BERNARD, ROY (JUSTICE-**
QUÉBEC) dont le bureau est situé au 1, Notre-
Dame Est, bureau 8.00, Montréal (Québec)
H2Y1B6

Registraire-Mis en cause

et

9254-1556 QUÉBEC INC., société constituée en
2011 en vertu de la *Loi sur les sociétés par*
actions (Québec), R.L.R.Q., ch. S-31.1 dont le
siège social est situé au 31, rue King Ouest,
bureau 203, Sherbrooke, district de Saint-
François, province de Québec, J1H 1N5

Acheteurs-Mis en cause

DEMANDE DE DIVULGATION DE DOCUMENTS
(Disposition préliminaire, art. 158, 1^o et 270 C.p.c.)
DATÉE DU 17 JUILLET 2024

À L'HONORABLE JUGE MARTIN F. SHEEHAN DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC SIÉGEANT DANS LE DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS, DÉJÀ SAISI DE L'ACTION COLLECTIVE ET CHARGÉ DE LA GESTION PARTICULIÈRE DE L'ACTION DÉRIVÉE N° 2, LA DEMANDERESSE ET LE DEMANDEUR EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIVIT AU SOUTIEN DE LEUR DEMANDE :

Aperçu des actes de procédure

1. Dans les dossiers du Faubourg Mena'sen, les actes de procédure suivants ont été déposés :
 - a) *Proulx c. Fortin*, une Action collective en dommages-intérêts datée du **26 avril 2024** (n° de dossier 450-06-000002-224) (l'« **Action collective** ») (**pièce 5**) et corrigée en fonction du **Jugement d'autorisation** daté du **30 janvier 2024** rendu par l'honorable Martin F. Sheehan, j.c.s. (*Proulx c. Fortin* 2024 QCCS 239) (**pièce 1**);
 - b) *Montour c. Fortin*, une deuxième Action dérivée datée du **24 mai 2024** (n° de dossier 450-17-009126-245) (l'« **Action dérivée n° 2** ») (**pièce 6 B – Montour**);
 - c) une **Demande de jonction d'instances** (**Action collective** et **Action dérivée n° 2**) datée du **11 juin 2024** (**pièce 17**); et
 - d) dans le dossier de l'**Action dérivée n° 2**, une **Demande d'Ordonnance d'interdiction** datée du 4 juillet 2024;
2. Dans le dossier de l'**Action dérivée n° 2**, les **Défendeurs** ont présenté une **Demande en irrecevabilité** datée du **2 juillet 2024** (**pièce 44**).
3. L'honorable juge Martin F. Sheehan, j.c.s., est déjà saisi du dossier de l'**Action collective**.
4. La **Demande de jonction d'instances** (**pièce 17**) est restée en suspens et est soumise à l'honorable Martin F. Sheehan parce que, dans une Lettre datée du **12 juin 2024** (**pièce 21**), les Défendeurs ont écrit à l'honorable Claude Villeneuve, j.c.s., juge coordonnateur du district de Saint-François, afin de proposer que le dossier de l'**Action dérivée n° 2** soit attribué à l'honorable juge Martin F. Sheehan, j.c.s.
5. En vertu d'une **Ordonnance de désignation d'un juge gestionnaire** datée du **13 juin 2024** (**pièce 18**), l'honorable Claude Villeneuve, j.c.s., a confié la gestion particulière de l'**Action dérivée n° 2** à l'honorable juge Martin F. Sheehan, j.c.s.

Demande conjointe de divulgation de documents

6. Les documents dont la divulgation est demandée conjointement par la **Demanderesse** et le **Demandeur** sont énumérés à l'**Annexe A** des présentes (les « **Documents** »).
7. Dans le dossier de l'**Action collective**, la **Demanderesse** a besoin des **Documents** afin d'élaborer sa preuve et de préparer les interrogatoires des **Défendeurs** et des **Acheteurs-Mis en cause**.
8. Dans l'**Action dérivée n° 2**, le **Demandeur** a besoin des **Documents** afin d'élaborer sa preuve et de préparer les interrogatoires des **Défendeurs** et des **Acheteurs-Mis en cause**.
9. Le **Demandeur** a besoin des **Documents** pour plaider sa cause dans la **Demande d'Ordonnance d'interdiction (pièce 45)**.
10. Le **Demandeur** a également besoin des **Documents** pour plaider sa cause dans la **Demande en irrecevabilité (pièce 44)** visant l'**Action dérivée n° 2**.

Dispositions législatives pertinentes

11. Par analogie, nous référons aux dispositions suivantes de la Loi sur les sociétés par actions (Québec), R.L.R.Q., ch. S-31.1 :

447. Le tribunal peut, dans le cadre des actions ou interventions visées à la présente sous-section, rendre toute ordonnance qu'il estime appropriée et, notamment:

2° donner des directives quant à la conduite des procédures; [...]

[Nous soulignons]

12. Conformément à la lettre et à l'esprit de la **Disposition préliminaire** du *Code de procédure civile* (Québec) et à la jurisprudence en matière de divulgation de documents, il est dans l'intérêt supérieur de la Justice que tous les **Documents** soient divulgués afin de faire toute la lumière sur les circonstances des dossiers du Faubourg Mena'sen ainsi que sur les faits et gestes des **Défendeurs** et des **Acheteurs-Mis en cause**.
13. Le deuxième paragraphe de la **Disposition préliminaire** et l'article 20 du *Code de procédure civile* (Québec) se lit comme suit :

Disposition préliminaire

[...]

[Le Code] vise également à assurer l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile, l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure et

l'exercice des droits des parties dans un esprit de coopération et d'équilibre, ainsi que le respect des personnes qui apportent leur concours à la justice.

[...]

20. [...] Les parties se doivent de coopérer notamment en s'informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en s'assurant de préserver les éléments de preuve pertinents.

Elles doivent notamment, au temps prévu par le Code ou le protocole de l'instance, s'informer des faits sur lesquels elles fondent leurs prétentions et des éléments de preuve qu'elles entendent produire.

[Nous soulignons]

CONCLUSIONS

14. POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR, en vertu notamment des art. 10 *in fine*, 18, al. 2, 19, al. 2, 20, 33, 34 et 49 et suiv. du C.p.c. et, par analogie, des art. 447, al. 2 et art. 449 à 451 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), R.L.R.Q., ch. S-31.1 :

- 1. ORDONNER** aux **Défendeurs** de divulguer à la **Demanderesse** et au **Demandeur** tous les documents énumérés ou mentionnés à l'**Annexe A** des présentes, et ce, dans les **quinze (15) jours** suivant la date du jugement à intervenir ou selon un autre échéancier fixé par la Cour;
- 2. RÉSERVER** au **Demandeur** et à la **Demanderesse** le droit de demander un complément de divulgation advenant que les **Défendeurs** ne répondent pas adéquatement et/ou entièrement à l'**Ordonnance de divulgation**, que ce soit par omission, négligence ou refus d'agir.
- 3. RENDRE** toute autre ordonnance jugée utile et conforme à la loi.
- 4. LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Sherbrooke, le 17 juillet 2024

Louis Fortier

M^e Louis Fortier, trad. a., adm. a.
 LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.
 Avocats du Demandeur
 1075, rue Rostand, bureau 1
 Sherbrooke (Québec)
 J1J 4P3
 Téléphone : 819-572-2146
louis@louisfortier.com AF-8427

Avis d'assignation
(art. 145 et suivants C.p.c.)

Dépôt d'une demande en justice

Prenez avis que la Demandeur a déposé au greffe de la Cour supérieure du Québec du district judiciaire de Saint-François la présente **Demande de divulgation de documents**.

Réponse à cette demande

Vous devez répondre à cette demande par écrit, personnellement ou par avocat, au palais de justice de Sherbrooke, situé au 375, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 6B9 dans les 30 jours de la signification de la présente demande. Cette réponse doit être notifiée à l'avocat du Demandeur.

Défaut de répondre

Si vous ne répondez pas dans le délai prévu de 30 jours, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez, selon les circonstances, être tenu au paiement des frais de justice.

Contenu de la réponse

Dans votre réponse, vous devez indiquer votre intention, soit :

- de convenir du règlement de l'affaire;
- de proposer une médiation pour résoudre le différend;
- de contester cette demande et, dans les cas requis par le Code, d'établir à cette fin, en coopération avec le Demandeur, le protocole qui régira le déroulement de l'instance. Ce protocole devra être déposé au greffe de la Cour du district mentionné plus haut dans les 45 jours de la signification du présent avis;
- de proposer la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable.

Cette réponse doit mentionner vos coordonnées et, si vous êtes représenté par un avocat, le nom de celui-ci et ses coordonnées.

Changement de district judiciaire

Vous pouvez demander au tribunal le renvoi de cette demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour être désigné représentant dans le district où est situé votre domicile ou, à défaut, votre résidence ou, le domicile que vous avez élu ou convenu avec le Demandeur.

Convocation à une conférence de gestion

Dans les 20 jours suivant le dépôt du protocole mentionné plus haut, le tribunal pourra vous convoquer à une conférence de gestion en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance. À défaut, ce protocole sera présumé accepté.

ANNEXE A

Document 1 : Copie originale :

(i) de la **Lettre datée du 10 mai 2022**, adressée par **M^e Serge Dubois** à **M. François Legault**, premier ministre du Québec, et transmise par télécopieur ainsi que de l'original ou d'une copie certifiée;

(ii) du **bordereau de transmission** par télécopieur de l'expéditeur, **M^e Serge Dubois**; et

(iii) de l'**accusé de réception par la poste** de cette Lettre par le destinataire **M. François Legault** et/ou un membre spécifique de son équipe;

Document 2 : Copie :

(i) de toute **Lettre de mandat et/ou de demande de services** adressée par **M^e Serge Dubois**, soit à titre personnel soit à titre de secrétaire du Conseil d'administration de la **Cité des Retraités de l'Estrie (Faubourg Men'sen ou L'Orientation Éphémère)** (ci -après appelées la « **Personne morale** ») à **M^e Paul Martel** du cabinet Blakes;

(ii) de l'ensemble des documents afférents suivants : l'ensemble des courriels, des lettres ou des télécopies qui ont été échangés (c'est-à-dire envoyés ou reçus) **entre, d'une part, M^e Paul Martel** et/ou un membre spécifique de son équipe, notamment **M^{es} François Auger** et **Francis Rouleau**, **et, d'autre part**, tous et chacun des membres du Conseil d'administration de la **Personne morale**, soit **MM. Michel Fortin**, président, **René St-Amant**, vice-président, **Jocelyn Morissette**, trésorier, **Patrick Fortin**, vice-président et **M^e Serge Dubois**, secrétaire (ci-après appelés les « **Administrateurs** »); ainsi que

(iii) de l'ensemble des documents afférents suivants : l'ensemble des conventions d'honoraires, des notes d'honoraires, des pièces justificatives de la provenance des paiements relatifs à ces honoraires, des projets ou ébauches de résolutions et de procès-verbaux ou des copies certifiées conformes du Conseil d'administration ou de l'Assemblée des Membres de la **Personne morale**;

Document 3 : Copie originale (non caviardée) de toute **Note de service** (ou de tout **Avis juridique**), notamment celles datées du **8 mai 2020** et du **19 mai 2022** concernant la **Personne morale** rédigée par **M^e Paul Martel** et/ou un membre spécifique de son équipe, notamment **M^{es} François Auger** et **Francis Rouleau**, du cabinet Blakes, envoyée par la poste, par courriel ou par télécopieur à **M^e Serge Dubois**, personnellement ou à titre de secrétaire de la **Personne morale**;

Document 4 : Copie :

(i) de toute **Lettre de mandat et/ou de demande de services** adressée par **M^e Serge Dubois**, soit à titre personnel soit à titre de secrétaire du Conseil d'administration de la **Personne morale**, à **M^e François Sylvestre**, notaire, du cabinet de notaires et d'avocats Monty Sylvestre, conseillers juridiques, inc.; et

(ii) de l'ensemble des documents afférents suivants : l'ensemble des courriels, des lettres ou des télécopies qui ont été échangés (c'est-à-dire envoyés ou reçus) **entre, d'une part, M^e François Sylvestre** et/ou un membre spécifique de son équipe, **et, d'autre part**, tous et chacun des **Administrateurs** »); ainsi que

(iii) de l'ensemble des documents afférents suivants : l'ensemble des conventions d'honoraires, des notes d'honoraires, des pièces justificatives de la provenance des paiements relatifs à ces honoraires, des projets ou ébauches de résolutions et de procès-verbaux ou des copies certifiées conformes des résolutions et des procès-verbaux du Conseil d'administration ou de l'Assemblée des Membres de la **Personne morale**;

Document 5 : **Copie originale** de toute **Note de service** (ou de tout **Avis juridique et/ou fiscal**) concernant la **Personne morale** rédigée par **M^e François Sylvestre**, notaire, et/ou un membre spécifique de son équipe, envoyée par la poste, par courriel ou par télécopieur à **M^e Serge Dubois**, personnellement ou à titre de secrétaire de la **Personne morale**;

Document 6 : **Copie (i)** de toute **Lettre de mandat et/ou de demande de services** adressée par **M^e Serge Dubois**, soit à titre personnel soit à titre de secrétaire du Conseil d'administration de la **Personne morale**, à **M^e David Bilodeau**, fiscaliste, du cabinet Deloitte ou du cabinet MNP; et

(ii) de l'ensemble des documents afférents suivants : l'ensemble des courriels, des lettres ou des télécopies qui ont été échangés (c'est-à-dire envoyés ou reçus) **entre, d'une part, M^e David Bilodeau**, fiscaliste, et/ou un membre spécifique de son équipe, **et, d'autre part**, tous et chacun des **Administrateurs** »); ainsi que

(iii) de l'ensemble des documents afférents suivants : l'ensemble des conventions d'honoraires, des notes d'honoraires, des pièces justificatives de la provenance des paiements relatifs à ces honoraires, des projets ou ébauches de résolutions et de procès-verbaux ou des copies certifiées conformes des résolutions et des procès-verbaux du Conseil d'administration ou de l'Assemblée des Membres de la **Personne morale**;

Document 7 : **Copie originale** de toute **Note de service** (ou de tout **Avis fiscal**), notamment celles datées du **24 mars 2020** et du **17 janvier 2022**, concernant la **Personne morale**, rédigée par **M^e David Bilodeau**, fiscaliste, et/ou un membre spécifique de son équipe, envoyée par la poste, par courriel ou par télécopieur à **M^e Serge Dubois**, personnellement ou à titre de secrétaire de la **Personne morale**;

Document 8 : **Copie originale** d'un **document (date inconnue)** visant la sollicitation d'acheteurs potentiels des Immeubles de la **Personne morale** fourni au Syndic adjoint par **M^e Serge Dubois**

Document 9 : **Copie originale** d'une **Liste (date inconnue)** des acheteurs potentiels des Immeubles de la **Personne morale** fourni au Syndic adjoint par **M^e Serge Dubois**

Document 10 : **Copie originale :**

(i) des **Lettres patentes** et des **Lettres patentes supplémentaires** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(ii) des **Règlements** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(iii) des **Procès-verbaux des Réunions ordinaires et/ou extraordinaires** du **Conseil d'administration** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(iv) de toutes les **Résolutions ordinaires et/ou extraordinaires** adoptées par le **Conseil d'administration** de la **Personne morale** à l'occasion d'une **Réunion ordinaire et/ou extraordinaire**, depuis sa constitution;

(v) des **Procès-verbaux des Assemblées ordinaires et/ou extraordinaires** des **Membres** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(vi) de toutes les **Résolutions ordinaires et/ou extraordinaires** adoptées par l'**Assemblée des Membres** de la **Personne morale** à l'occasion d'une **Assemblée ordinaire et/ou extraordinaire**, depuis sa constitution;

(vii) des **États financiers annuels** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(viii) des **Déclarations de revenus provinciales** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(ix) des **Déclarations de revenus fédérales** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(x) du **Registre des Membres** de l'**Assemblée** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xi) du **Registre des Administrateurs** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xii) de tous les **Rapports du Directeur général et/ou du Chargé de projet spécial** présentés au **Conseil d'administration** et/ou à l'**Assemblée des Membres** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xiii) de tous les **contrats de travail** entre, d'une part, le **Directeur général et/ou le Chargé de projet spécial** et, d'autre part, le **Conseil d'administration** de la **Personne morale** et/ou la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xiv) de tout autre **contrat** intervenu entre, d'une part, tout membre du **Conseil d'administration** de la **Personne morale**, et, d'autre part, le **Conseil d'administration** de la **Personne morale** et/ou la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xv) relativement aux **contrats** mentionnés aux points (xiii) et (xiv), de toutes les **preuves de paiement**;

(xvi) de tout **contrat de services de location de laveuses et de sècheuses** conclu avec la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xvii) de toute la **correspondance échangée** entre la **Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)** et la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xviii) de tous les **contrats intervenus** entre la **Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)** et la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xix) de toutes les listes annuelles anonymisées de tous les locataires de la **Personne morale** indiquant le numéro du logement et le loyer afférent, depuis sa constitution;

(xx) de toutes les listes annuelles anonymisées de tous les locataires de la **Personne morale** ayant bénéficié de **subventions d'aide au logement**, depuis sa constitution;

(xxi) de tous les **comptes de taxes municipales** de la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xxii) de tous les **contrats d'assurance**, notamment ceux couvrant les **immeubles** appartenant à la **Personne morale**, conclus par la **Personne morale**, depuis sa constitution;

(xxiii) de tous les **documents publicitaires ou promotionnels** diffusés par la **Personne morale**, depuis sa constitution; et

(xxiv) de toutes les **communications écrites** (sur support papier ou électronique) entre, d'une part, le **Directeur général et/ou Chargé de projet spécial** et/ou un ou plusieurs **Administrateurs** et, d'autre part, un ou plusieurs **locataires** relativement à la **participation à la vie associative**, depuis sa constitution.

Documents et pièces au soutien de la Demande

Pour ce qui est des pièces qui y sont mentionnées et par souci de commodité, au soutien de leur **Demande visant à obtenir une Ordonnance de divulgation de documents**, le **Demandeur** et la **Demanderesse** se reportent à la Liste des documents et pièces jointe à la **Demande visant à obtenir une Ordonnance interdisant aux Acheteurs-Mis en cause et aux Défendeurs de communiquer avec les Membres du Groupe, les Parties demanderesses, l'Intervenante et la Personne intéressée** datée du **4 juillet 2024**, et invoquent plus particulièrement les pièces pertinentes dont le numéro est surligné en jaune ci-après :

N° de pièce	Description
1	<i>Proulx c. Fortin</i> 2024 QCCS 239, Jugement d'autorisation daté du 30 janvier 2024
2	Lettre datée du 22 février 2024 adressée par M. David Busque, propriétaire du Faubourg Mena'sen, distribuée à tous les locataires du Faubourg Mena'sen et accompagnée de la pièce 3
3	Document intitulé « PROULX C. FORTIN 2024 QCCS 239 » et accompagnant la pièce 2
4	Document intitulé « Aux locataires du Faubourg Mena'sen », daté du 29 février 2024 et adressé par le Comité Sauvons Mena'sen et distribué à tous les locataires du Faubourg Mena'sen
5	<i>Proulx c. Fortin</i> , Action collective en dommages-intérêts datée du 26 avril 2024 (n° de dossier 450-06-000002-224)
6A – Bélanger	Action dérivée n° 1 datée du 26 avril 2024 (n° de dossier 450-17-009099-244)
6B – Montour	Action dérivée n° 2 datée du 24 mai 2024 (n° de dossier 450-17-009126-245)
7A et & B	Dans le dossier de l'Action dérivée n° 1, deux (2) Avis de substitution de procureur daté du 21 mai 2024 et déposés par M ^e Marco Morin
8A	Lettre de reproches datée du 21 mai 2024 et adressée par M ^e Marco Morin à M ^e Louis Fortier
8B	Lettre de mise en demeure datée du 27 mai 2024 et adressée par M ^e Louis Fortier à M ^e Marco Morin

8C	Dans le dossier de l'Action dérivée n°1, imbroglio provoqué par M ^e Marco Morin, divers documents en liasse
9	<i>Proulx c. Fortin</i> , 2024 QCCS 1686, Jugement sur la Demande d'approbation de l'Avis aux Membres du Groupe daté 13 mai 2024
10	[Numéro non attribué]
11	Document intitulé « Avis à tous les résidents du Faubourg Mena'Sen » distribué le 9 juin 2024 par une source anonyme à tous les locataires du Faubourg Mena'sen et accompagné de la pièce 3 intitulé « « PROULX C. FORTIN 2024 QCCS 239 » et d'un Formulaire d'Avis d'exclusion (pièce 12)
12	Formulaire d'Avis d'exclusion accompagnant le document intitulé « Avis à tous les résidents du Faubourg Mena'Sen » (pièce 11) distribué le 9 juin 2024 par une source anonyme à tous les locataires du Faubourg Mena'sen
13	Lettre de mise en demeure datée du 10 juin 2024 adressée par M ^e Yannick Crack, avocat des Acheteurs-Mis en cause à M ^e Louis Fortier, avocat des Demandeurs
14	Réponse datée du 11 juin 2024 de M ^e Louis Fortier à la Lettre de mise en demeure datée du 10 juin 2024 que M ^e Yannick Crack, avocat des Acheteurs-Mis en cause, lui a adressée
15	Ordre du jour de l'Assemblée d'information des locataires du Faubourg Mena'sen tenue le 12 juin 2024
16	Lettre datée du 18 juin 2024 adressée par M ^e Patrick Richard, Syndic adjoint du Barreau du Québec, à M ^e Louis Fortier et indiquant qu'il ferme le dossier relatif aux demandes d'intervention de M ^e Marco Morin
17	Demande de jonction d'instances (Action collective et Action dérivée n° 2) datée du 11 juin 2024 et déposée par M ^e Louis Fortier
18	Ordonnance de désignation d'un juge gestionnaire datée du 13 juin 2024 rendue par l'honorable Claude Villeneuve, j.c.s., juge coordonnateur du district de Saint-François, confiant la gestion particulière du dossier de l'Action dérivée n° 2 à l'honorable Martin F. Sheehan, j.c.s.

19A, B & C	Dans le dossier de l'Action dérivée n° 1, Requête en autorisation d'abandon datée du 6 juin 2024 présentée par M ^e Marco Morin
20	Jugement de la greffière spéciale Karine Leblanc daté du 17 juin 2024 accueillant la Requête en autorisation d'abandon datée du 6 juin 2024
21	Lettre datée du 12 juin 2024 et adressée par M ^e Doug Mitchell, avocat des Défendeurs, à l'honorable Claude Villeneuve, j.c.s., juge coordonnateur du district de Saint-François, proposant de confier le dossier de l'Action dérivée n° 2 à l'honorable Martin F. Sheehan, j.c.s.
22A & B	Courriel daté du 28 mai 2024 adressé par M ^e Louis Fortier à M ^e Laurence Boudreau, avocate des Défendeurs, au sujet de la publication de l'Avis au Membres du Groupe dans la version électronique du quotidien <i>La Tribune</i> et Réponse de M ^e Laurence Boudreau
23	Ébauche d'Avis de réintégration
24	Déclaration sous serment de M. Robert Montour datée du 4 juillet 2024
25	Déclaration sous serment de M ^{me} Hélène Dauphinais datée du 4 juillet 2024
26	Lettre de mise en demeure datée du 12 juin 2024 et adressée par M ^e Doug Mitchell à M ^e Louis Fortier consécutivement à la Lettre de mise en demeure de M ^e Yannick Crack (pièce 13)
27	Lettre de mise en demeure datée du 19 janvier 2023 et adressée par M. David Busque à M ^{me} Johanne Proulx
28	Lettre de mise en demeure datée du 30 janvier 2023 et adressée par M ^e Louis Fortier à MM. David Busque et Denis Bourque
29	Tribunal administratif du logement (TAL), <i>Réponse du locataire à l'avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail</i>
30A, B & C	Annonce du Grand Rassemblement Pacifique en français, en anglais et en abénaki
31A & B	1 ^{re} Lettre anonyme de désinformation

32A & B	Deux (2) décisions judiciaires dans le dossier de la Villa Belle-Rivière de Richelieu
33A & B	Texte explicatif et tableau rédigés par M ^e Louis Fortier en vue d'une l'Assemblée d'information des locataires
34	Lettre ouverte datée du 24 novembre 2022 des membres du Comité Sauvons Mena'sen adressée aux Défendeurs et aux Acheteurs-Mis en cause (voir la pièce 40)
35	2 ^e Lettre anonyme datée du 10 janvier 2023
36	Réponse datée du 27 juin 2022 à la Lettre de mise en demeure de M ^e Doug Mitchell (pièce 26) au sujet de la Lettre de mise en demeure de M ^e Yannick Crack (pièce 13) adressée par M ^e Louis Fortier à M ^e Doug Mitchell
37	Note d'honoraires de M ^e Louis Fortier datée du 27 juin 2024
38	Avis d'augmentation de loyer daté du 23 mars 2022 et transmis par M. David Busque transmis à tous les locataires du Faubourg Mena'sen
39	Courriel daté du 16 décembre 2022 adressé par M ^e Louis Fortier au journaliste et animateur Martin Pelletier du 107,7 FM
40	Lettre ouverte aux Vendeurs et aux Acheteurs publiée dans le quotidien <i>La Tribune</i> le 26 novembre 2022 (voir la pièce 34)
41	Déclaration sous serment de M ^{me} Johanne Proulx datée du 4 juillet 2024
42	Déclaration sous serment de M ^e Louis Fortier datée du 4 juillet 2024
43	Dans le dossier de l' Action dérivée n° 1, Acte de désistement présenté par M ^e Marco Morin, au nom de M. Raynald Bélanger et daté du 2 juillet 2024
44	Dans le dossier de l' Action dérivée n° 2, Demande en irrecevabilité présentée par M ^e Doug Mitchell, procureur des Défendeurs , et datée du 2 juillet 2024

45	Dans le dossier de l' Action dérivée n° 2, Demande d'Ordonnance d'interdiction présentée par M ^e Louis Fortier, procureur du Demandeur , et datée du 4 juillet 2024
-----------	---

Ces documents et pièces sont disponibles sur demande.

Sherbrooke, le 17 juillet 2024

Louis Fortier

M^e Louis Fortier, trad. a., adm.a.
LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.
Avocats du Demandeur
1075, rue Rostand, bureau 1
Sherbrooke (Québec) J1J 4P3
(819) 572-2146
louis@louisfortier.com
AF-8427

N^{os} DE DOSSIER 450-06-000002-224
450-17-009126-245

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES
CHAMBRE CIVILE

M^{ME} JOHANNE PROULX
Demanderesse et Représentante

M. ROBERT MONTOUR
Demandeur

c.
**EX-ADMINISTRATEURS
DU FAUBOURG MENA'SEN**
Défendeurs
et
9254-1556 QUÉBEC INC.
et
**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
(REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC)**
Mis en cause

**DEMANDE DE DIVULGATION DE DOCUMENTS
(art. 269 et suiv. C.c.Q.)**

Le 17 juillet 2024

M^e Louis Fortier, trad. a., adm.a.
**Avocat de la Demanderesse et
Représentante**
LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.
1075, rue Rostand, bureau 1
Sherbrooke (Québec) J1J 4P3
(819) 572-2146
louis@louisfortier.com
AF-8427

